



Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil de la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires

Séance du mercredi 31 mai 2023

**Délibération n° 230531\_22**

**Modification de la délibération n° 221117\_29 du Conseil Communautaire du 17 novembre 2022 portant ouvertures dominicales 2023 sur la commune de Saint-Louis.**

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai à dix-sept heures, sur convocation individuelle en date du 24 mai 2023, dématérialisée et affranchie le 24 mai 2023, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS) se sont réunis en l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, en séance plénière ouverte et présidée par Monsieur Michel FONTAINE, Président.

Communes	Présents	Conseillers		Absents
		Absents représentés		
		Absents	Procuration donnée à	
Saint-Pierre	M. Michel FONTAINE M. Stéphano DIJOUX Mme Marie Richela CHAMBI M. Mariot MINATCHY Mme Sandrine AHO-NIENNE M. Mohammad OMARJEE <sup>1</sup> Mme Denise HOARAU M. Bernard VON-PINE Mme Edmée RAYMOND M. Olivier NARIA Mme Guilaine NASSIBOU Mme Nadine ALAGUISSAMY <sup>2</sup> M. Kichena DAMOUR Mme Marie-Line BRINDON M. Patrick VAYABOURY M. Didier MOREL M. David LORION <sup>3</sup> Mme Anne-Marie PAPY Mme Simone ROUVRAIS M. Albert PERIANAYAGOM Mme Sabrina TIONHOUE M. Philippe POTIN Mme Patricia TAYLLAMIN Mme Pascaline BOYER M. Adame RAVAT Mme Virginie GOBALOU ERAMBRANPOULLE	M. Nazir VALY Mme Marie-Claude PALIOD Mme Viviane MALET M. Jean-Willy TAN	M. Mohammad OMARJEE <sup>1</sup> Mme Anne-Marie PAPY Mme Simone ROUVRAIS M. Albert PERIANAYAGOM	Mme Béatrice SIGISMEAU M. Stephen BELLON M. Jean-Gaël ANDA Mme Brigitte HOARAU
Saint-Louis	Mme Juliana M'DOIHOMA M. Thibaud CHANE WOON MING M. Imran HATTEEA Mme Claudie TECHER M. Jean-Eric FONTAINE M. Hanif RIAZE Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. Jean-François PAYET M. Claude Henri HOARAU	Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY  Mme Marie Françoise GASTRIN M. Jean-Pascal MANGUE Mme Yannicke SEVERIN Mme Linda MANENT M. Bruno BEAUVAL Mme Leïla OULAMA  M. Sylvain ARTHEMISE	Mme Juliana M'DOIHOMA  M. Jean-Eric FONTAINE  M. Jean-François PAYET Mme Claudie TECHER M. Hanif RIAZE M. Imran HATTEEA Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. Thibaud CHANE WOON MING	Mme Marie Ida RICHAUVET M. Philippe Dit Laïnin RANGAMA M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT
L'Etang-Salé	M. Mathieu HOARAU Mme Louise SIMBAYE	Mme Isaline TRONC	M. Mathieu HOARAU	M. Gilles CLAIN
Petite-Ile	M. Serge HOAREAU Mme Mimose SEVERIN M. Ludovic MALET	Mme Anne Constance PAYET	Mme Mimose SEVERIN	

<sup>1</sup> A quitté la séance à la délibération n° 230531\_11

<sup>2</sup> Est sortie de séance pour la délibération n° 230531\_24

<sup>3</sup> A quitté la séance à la délibération n° 230531\_19

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VILLES SOLIDAIRES (C.I.V.S.)**

**SEANCE DU 31 MAI 2023**

Envoyé en préfecture le 28/06/2023  
Reçu en préfecture le 28/06/2023  
Publié le  
ID : 974-219740149-20230626-DCM69\_2023-DE



Communes	Conseillers			
	Présents	Absents représentés		Absents
		Absents	Procuration donnée à	
Les Avirons	M. Eric FERRERE Mme Christelle ETHEVE-VADIER M. Bruno COREE Mme Roseline LUCAS			
Cilaos	M. Jacques TECHER <sup>4</sup> M. Frédéric SEGART			

**Secrétaire de séance : M. Ludovic MALET**

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil Communautaire				69
Quorum				35
	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers présents ou représentés n'ayant pas participé au vote (NPPV) ou s'étant abstenus	TOTAL
pour les délibérations n° 01 à 03	45	14	/	59
pour la délibération n° 04	45	14	02	57
pour les délibérations n° 05 à 10	45	14	/	59
pour les délibérations n° 11 à 12	45	13	01	57
pour les délibérations n° 13 à 18	45	13	/	58
pour la délibération n° 19	44	13	02	55
pour les délibérations n° 20 à 23	44	13	/	57
pour la délibération n° 24	43	13	/	56
pour les délibérations n° 25 à 29	44	13	/	57
pour la délibération n° 30	44	13	01	56
pour les délibérations n° 31 à 42	44	13	/	57

A Saint-Pierre, le

**5 JUN 2023**

Le Président,



Michel FONTAINE

Visa Direction Générale  
Jean-Louis MAILLOT



<sup>4</sup> Est entré en séance à la délibération n° 230531\_11



**Délibération n° 230531\_22**

**Modification de la délibération n° 221117\_29 du Conseil Communautaire du 17 novembre 2022 portant ouvertures dominicales 2023 sur la commune de Saint-Louis.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté 5089/SGDRCTCV/1 du Préfet de La Réunion en date du 26 décembre 2002 portant transformation de la CIVIS en Communauté d'Agglomération ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération et les arrêtés préfectoraux les modifiant ;

Entendu le rapport du Président exposant que :

Conformément aux dispositions des articles L.3132-26, L.3132-27 et R.3132-21 du Code du Travail et de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, notamment en ce qui concerne les dérogations accordées par les Maires, il appartient à la municipalité de proposer une délibération au conseil municipal pour lui permettre ensuite de fixer, par arrêté, la liste des dimanches où les commerces de détail pourront ouvrir, s'ils le souhaitent.

En outre, ces dérogations doivent être accordées pour la totalité des commerces de détail de la commune exerçant la même activité, même si la demande est individuelle, et ce afin de contenir le risque d'une multiplication incontrôlée des ouvertures dominicales.

En contrepartie, les salariés concernés bénéficient de compensations financières et/ou de repos prévus à minima par le Code du Travail et/ou les conventions collectives qui seront rappelés dans l'arrêté municipal.

Par délibération n° 221117\_29 du Conseil Communautaire du 17 novembre 2022, la CIVIS a émis un avis favorable à la proposition de la commune de Saint-Louis permettant l'ouverture des dimanches suivants pour l'année 2023 :

- |                 |                   |
|-----------------|-------------------|
| - Le 5 février, | - Le 13 août,     |
| - Le 28 mai,    | - Le 5 novembre,  |
| - Le 11 juin,   | - Le 12 novembre, |
| - Le 18 juin,   | - Le 17 décembre, |
| - Le 6 août,    | - Le 24 décembre. |

Par courrier du 2 mai 2023, l'association des Commerçants et Industriels de Saint-Louis demande à ajouter, à la liste des 10 dimanches déjà autorisés, les 9 juillet 2023, 16 juillet 2023 et 31 décembre 2023, et à y retirer le 5 novembre 2023.

Considérant que la délibération du 17 novembre 2022 prévoit que la proposition initiale d'ouverture exceptionnelle peut éventuellement faire l'objet d'ajustement à la demande des organisations, associations ou encore des syndicats représentatifs des professions concernées ;

Vu l'avis favorable émis sur cette affaire par la commission « Economie-Tourisme-Rayonnement Territorial », réunie le 17 mai 2023 ;

Sur proposition du Président,

**Le Conseil délibère, et à l'unanimité,**

1. Emet un avis favorable à la demande de l'association des Commerçants et Industriels de Saint-Louis pour l'ouverture dominicale exceptionnelle des dimanches 9 juillet 2023, 16 juillet 2023 et 31 décembre 2023,

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VILLES SOLIDAIRES (CIVIS)  
SEANCE DU 31 MAI 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le

ID : 974-219740149-20230626-DCM69\_2023-DE

2. Modifie et complète la délibération n° 221117\_29 du Conseil Communautaire du 17 novembre 2022 fixant comme suit les autorisations exceptionnelles d'ouverture pour 2023 sur la commune de Saint-Louis :

- |                 |                  |
|-----------------|------------------|
| - Le 5 février  | - Le 6 août      |
| - Le 28 mai     | - Le 13 août     |
| - Le 11 juin    | - Le 12 novembre |
| - Le 18 juin    | - Le 17 décembre |
| - Le 9 juillet  | - Le 24 décembre |
| - Le 16 juillet | - Le 31 décembre |

3. Charge le Président, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes,
4. Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Vote : 57 pour.**

Fait à Saint-Pierre, le **5 JUIN 2023**

Pour extrait conforme

Le Président,



Michel FONTAINE

CIVIS  
Visa service instructeur  
Isabelle HACHE HOARAU

Visa Direction Générale  
Jean-Louis MAILLOT



Identifiant unique 974 249740077-230531-230531-22 DE  
Le présent document est certifié exécutoire,  
étant transmis en Sous-Préfecture le **6 juin 2023**  
et publié sur le site internet de la CIVIS le **7 juin 2023**